

## Newsletter 12 : C'est la rentrée 2017 !

### ACTUALITES PROFESSIONNELLES :

Faisons le point sur les dernières avancées en terme de reconnaissance juridique de la kinésithérapie. En effet, ces derniers mois ont vu la sortie de nouveaux décrets que vous retrouverez en suivant les liens ci-dessous :

- Le reclassement du diplôme d'Etat au niveau 1 du RNCP, paru dans le [BO Santé Protection sociale Solidarité n°4 du 15 mai 2017](#). L'arrêté du 2 mai 2017 apporte des modifications qui concerneront la reconnaissance des nouveaux diplômés issus de la réforme. Le niveau 1 de notre nomenclature nationale de 1969 correspond au grade Master (niveau 7) du cadre européen des certifications qui, lui, comporte une grille à 8 niveaux.

- La création d'une prime d'engagement, [parue au JORF n°0110 du 11 mai 2017](#). Fixée à une valeur de 9 000€, cette prime s'applique pour un engagement de trois ans consécutifs à partir de la titularisation sur un poste à recrutement prioritaire de la fonction publique hospitalière.

- Le passage en catégorie A pour les rééducateurs, paru au [JORF n°0187 du 11 août 2017](#). Cela concerne l'ensemble des rééducateurs (masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes et orthoptistes) qui sortent ainsi de la catégorie active.

Un droit d'option permettant de rester en catégorie B est possible pendant 6 mois.

### Le livre blanc de la kinésithérapie salariée :

Nous rappelons que le [Livre blanc de la profession pour une kinésithérapie performante et moderne dans la fonction publique hospitalière](#) a été rendu public en mai 2017. Ce document collaboratif propose 20 recommandations correspondant aux attentes des professionnels hospitaliers. Celles-ci se basent sur une analyse éthique et économique de la filière rééducation des établissements de santé.

### Formation initiale :

L'IGAS et l'IGAENR viennent de rendre leur rapport « [Pour une meilleure intégration universitaire des formations paramédicales à l'université](#) » : ce travail a été lancé pour répondre aux mesures 5, 6, 13 et 14 de la [Grande Conférence de Santé](#) de février 2016. Ce dernier préconise une sélection universitaire et sur dossier admission post-bac, un alignement des droits sur le CROUS et un vrai statut étudiant, l'alignement des frais d'inscription des instituts privés à but non lucratif sur les droits d'inscription du public, la remise du diplôme par l'université et non plus la DRJSCS ainsi que l'évaluation indépendante de la formation par le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'enseignement supérieur. Le rapport propose une priorisation de ses recommandations avec l'estimation des surcoûts qu'elles engendreraient. Un nouveau groupe de travail a été constitué conjointement par les ministères pour définir les mesures à appliquer en 2018 (voir [communiqué de presse ministériel](#)).

## Santé publique :

Quelques nouvelles institutionnelles sont encore à partager.

- La mise à jour du programme de travail pluriannuel de la HAS, disponible [ici](#).
- La création d'un comité d'orientation et de dialogue avec la société au sein de l'agence nationale de santé publique. Chargé de préciser les attentes et interrogations de la société en matière de santé publique, vous trouverez le descriptif de ses missions ainsi que sa composition sur le [site de Santé Publique France](#).

## Accès au système national des données de santé :

La mise en application du [décret relatif au traitement des données à caractère personnel](#) s'est traduite par l'ouverture du [site gouvernemental](#) en avril 2017. Il s'agit d'une base de données centralisée à des fins de santé publique, de recherche et de développement industriel (cf. [rapport du Comité Stratégique de Filières des Industries et Technologies de Santé](#)) compilant les données de l'assurance maladie, des hôpitaux, des causes médicales de décès (2017), des données relatives au handicap (2018) et un échantillon des données des organismes complémentaires (2019). L'accès se fait sur autorisation de la CNIL et doit être demandé auprès de l'[institut national des données de santé](#) (voir [communiqué de la DREES](#)).

## Calendrier des événements :

- Les 2èmes Assises nationales du Sport-Santé sur ordonnance auront lieu à Strasbourg les 12 et 13 octobre. Retrouvez toutes les informations [ici](#).
- Rendez-vous à Orléans pour les JNKS les 16 et 17 novembre. Le programme est en ligne [ici](#).

## Veille législative et documentaire:

- L'état de santé de la population en France (2017) : [rapport de la Drees](#)
- Etat sanitaire mondial OMS : [Site de l'OMS \(en anglais\)](#) et son [Communiqué de presse](#)
- Prévention des risques professionnels : [Baromètre Dekra 2017](#)

## Lecture du mois :

Nous vous proposons de découvrir ce mois-ci l'ouvrage de Biosse Duplan, paru en mai 2017 : « [Démocratie sanitaire. Les usagers dans le système de santé](#). »  
Ce livre est construit en trois parties qui tentent de définir le contexte et les acteurs de la démocratie sanitaire, les droits collectifs puis individuels qui lui sont liés. Ainsi l'auteur en propose une définition contemporaine qui s'appuie sur les dimensions historiques, sociologiques et juridique de ce terme.

Si vous souhaitez vous inscrire à la Newsletter merci de cliquer [ici](#).